

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « TRANSPORTS » DU 20 NOVEMBRE 2012	Diffusé le : 30.11.2012																		
<p><u>Participants :</u></p> <table> <tr> <td>Jean-Louis LUGEZ</td> <td>Animateur commission – Comité historique et artistique du Béthunois</td> </tr> <tr> <td>Daniel DOURLENS</td> <td>Asso. « Droit au vélo Béthune et sa région »</td> </tr> <tr> <td>Brigitte HANNOIR</td> <td>Asso. « Femmes responsables »</td> </tr> <tr> <td>Geneviève COILLIOT-LUGEZ</td> <td>Asso. « Béthune-Nature »</td> </tr> <tr> <td>Hervé ROISSE</td> <td>FSA Béthune</td> </tr> </table> <p><u>Excusés :</u></p> <table> <tr> <td>Pierre DURIEZ</td> <td>Président du Conseil de développement – CBE Béthune</td> </tr> <tr> <td>Jean-Pierre PAKULA</td> <td>SEMLH comité Béthune/Bruay</td> </tr> <tr> <td>Alain CUISSE</td> <td>Chambre de Commerce et de l'Industrie</td> </tr> </table> <p><u>Rapporteur :</u></p> <table> <tr> <td>Jean-Louis LUGEZ</td> <td>Animateur de la commission « Transports »</td> </tr> </table>		Jean-Louis LUGEZ	Animateur commission – Comité historique et artistique du Béthunois	Daniel DOURLENS	Asso. « Droit au vélo Béthune et sa région »	Brigitte HANNOIR	Asso. « Femmes responsables »	Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Asso. « Béthune-Nature »	Hervé ROISSE	FSA Béthune	Pierre DURIEZ	Président du Conseil de développement – CBE Béthune	Jean-Pierre PAKULA	SEMLH comité Béthune/Bruay	Alain CUISSE	Chambre de Commerce et de l'Industrie	Jean-Louis LUGEZ	Animateur de la commission « Transports »
Jean-Louis LUGEZ	Animateur commission – Comité historique et artistique du Béthunois																		
Daniel DOURLENS	Asso. « Droit au vélo Béthune et sa région »																		
Brigitte HANNOIR	Asso. « Femmes responsables »																		
Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Asso. « Béthune-Nature »																		
Hervé ROISSE	FSA Béthune																		
Pierre DURIEZ	Président du Conseil de développement – CBE Béthune																		
Jean-Pierre PAKULA	SEMLH comité Béthune/Bruay																		
Alain CUISSE	Chambre de Commerce et de l'Industrie																		
Jean-Louis LUGEZ	Animateur de la commission « Transports »																		

Ordre du jour : Les modes de transports collectifs et les modes doux

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion de commission du 17 avril 2012

2 - Mode doux, cyclable et piéton

Présentation par Daniel DOURLENS du Schéma cyclable et piéton réalisé par le Syndicat Mixte des Transports (en pièces jointes, extraits des sommaires « Schéma cyclable et piéton du SMT Artois-Gohelle » - Le document complet est disponible auprès de Christelle TIRMAN, animatrice du Conseil de développement)

L'objectif de ce schéma est de :

- proposer des solutions concrètes d'aménagement pour relancer l'utilisation des modes doux pour des déplacements utilitaires ou de loisirs
- créer une synergie entre les différents projets du territoire et proposer des actions d'aménagements favorisant l'inter modalité
- permettre une vision à long terme de l'évolution voulue sur le territoire

► *Remarques faites en réunion concernant les aménagements cyclables et piétons*

- Privilégier la continuité plutôt que la création de sections 'discontinues'.
- En effet, des discontinuités non-sécurisées discréditent un trajet complet.
Dans cet esprit,

- porter les moyens d'abord sur les zones centrales (par ex : zones 30, zones de rencontre, double sens cyclables, etc.)
- étendre les réseaux à partir de celles-ci.

- Autres idées émises en réunion :

- * Garages à vélos en ville – en particulier à la gare TGV
- * Sécuriser et rendre la passerelle de la gare TGV accessible aux vélos
- * Installer des 'porte-vélos' à l'arrière de bus
- * Signalisation-cycliste conforme aux règles de sécurité (ex : logos-vélo rue de Lille à Béthune à 1m des véhicules stationnés)
- * Privilégier les revêtements perméables et les écoulements naturels des eaux-pluviales, sans nuire à la qualité de roulage et à la facilité d'entretien
- * Promouvoir le port des équipements individuels de sécurité : éclairage, surfaces et vêtements réfléchissants, ...
- * Classer en 'infraction dangereuse' le stationnement de véhicules sur les voies cyclables

La Commission se félicite que le 3ème appel à projet 'mobilité durable' (qui succédera aux précédents appels à projet 'TCSP') intégrera le vélo.

3 - Transports collectifs

► *Remarques faites en réunion concernant le projet de TCSP*

Dans le contexte économique-financier actuel, la projection dans le futur est difficile pour un mode de transport lourd compte-tenu du délai important de réalisation et de la multiplication des projets (TCSP Bruay-Béthune-Beuvry / Ligne ferrée Bruay-Bully / Ligne ferrée Bruay-Fouquereuil-Béthune).

C'est pourquoi la Commission revient sur ses propositions pour pallier rapidement les besoins :

- Optimisation de la circulation des bus

Avantages :

- * Réalisable dans des délais courts (en site propre pour partie seulement + accessibilité aux centres urbains)
- * Nécessitant peu d'investissements
- * Flexible, facilement adaptable à l'évolution des besoins
- * Réversible (permettant l'implantation future d'un mode de transport lourd)

- Autres idées émises en réunion :

- * Privilégier l'offre cadencée et la ponctualité (plutôt que la rapidité)
- * Couloir de bus à l'approche de ronds-points ou de feux etc.
- * Priorité aux bus pour les feux rouges (détection par GPS par exemple)
- * Adaptation des cadencements des horaires aux besoins (bus trop souvent presque vides)
- * Installation de 'porte-vélos' à l'arrière de bus (intermodalité)
- * 'Gare-routière-bus' et amélioration des services associés et de l'information, à la gare TGV et aux autres gares et nœuds intermodaux (parkings vélos, autos, covoiturage, taxis/n° d'appel, ...)

**Schéma cyclable et piéton d'agglomération sur le territoire du SMT Artois-Gohelle
version 1.2**

Boîte à outils – Aménagements cyclables 15/06/2012

Sommaire

1. Enjeux
 - 1.1 Créer un maillage d'infrastructures cyclables attractif et performant
 - 1.2 Promouvoir la pratique du vélo
 - 1.3 Développer une offre de stationnement adaptée
 - 1.4 Offrir des services complémentaires aux usagers
2. Les revêtements
 - 2.1 Contraintes
 - 2.2 Types de matériau
3. Les aménagements de sécurisation des circulations cyclables
 - 3.1 Choix des aménagements
 - 3.2 Les aménagements globaux
 - 3.2.1 Mixité
 - 3.2.2 Séparation des usagers
 - 3.2.3 Aménagements en site propre
 - 3.3 Les aménagements ponctuels
 - 3.4 Les aménagements en carrefour
 - 3.4.1 En agglomération
 - 3.4.2 Hors agglomération
4. Signalisation et jalonnement
5. Stationnement
 - 5.1 Principes généraux
 - 5.2 Equipements
6. Les services aux cyclistes
 - 6.1 Embarquement des vélos dans les transports collectifs
 - 6.2 Location de vélo
 - 6.3 Hébergement spécialisé
 - 6.3.1 Logis Vélo
 - 6.3.2 Gîte Rando Vélo
 - 6.4 Entretien, réparation et nettoyage
 - 6.5 Point d'information
 - 6.5.1 Implantation
 - 6.5.2 Informations et présentation

**Schéma cyclable et piéton d'agglomération sur le territoire du SMT Artois-Gohelle
version 1.2**

Boîte à outils – Aménagements piétons 15/06/2012

Sommaire

- 1 Enjeux et principes
 - 1.1 Les enjeux généraux
 - 1.1.1 La sécurité
 - 1.1.2 La continuité – créations de liaisons
 - 1.1.3 Le confort – agrément des cheminements
 - 1.2 Les grands principes
 - 1.2.1 Modérer la vitesse
 - 1.2.2 Voir et être vu
 - 1.2.3 Raccourcir les traversées
 - 1.2.4 Assurer la continuité des cheminements
- 2 Les déplacements piétons – Réglementation concernant les PMR
 - 2.1 Les cheminements – les trottoirs
 - 2.1.1 Le cheminement
 - 2.1.2 Les sols
 - 2.1.3 Les pentes et dévers
 - 2.1.4 Les ressauts
 - 2.1.5 Les escaliers
 - 2.2 Les traversées piétonnes
 - 2.3 Le mobilier urbain
 - 2.4 Signalétique et information
 - 2.5 Le stationnement
- 3 Les aménagements de sécurisation des circulations piétonnes
 - 3.1 Les aménagements globaux
 - 3.2 Les aménagements ponctuels pour la sécurisation des traversées
- 4 Les aménagements aux abords des écoles
 - 4.1 Délimiter les abords de l'école
 - 4.2 Améliorer les cheminements
 - 4.3 Réduire les vitesses
 - 4.4 Sécuriser les traversées
 - 4.5 Gérer le stationnement sauvage : organiser la dépose/reprise
- 5 Les aménagements aux abords des gares et arrêts de transport en commun
 - 5.1 Rendre accessible les arrêts de transports en commun
 - 5.2 Accéder à pieds aux stations de transport en commun
 - 5.3 Faciliter l'intermodalité en gare
 - 5.4 Améliorer le franchissement des coupures
 - 5.5 Minimiser les conflits d'usage